

NOTE

Relative à la situation d'exécution des recouvrements à la date du 30 juin 2019 et les perspectives au 3^{ème} trimestre 2019.

La présente note s'articule autour des points suivants :

- Contexte ;
- Prévisions au 30 juin 2019
- Réalisation des recettes au 31 mars 2019 ;
- Perspectives de recouvrement au 3^{ème} trimestre 2019.

I. Contexte :

Au plan conjoncturel, l'année 2019 a commencé avec une tendance déflationniste affichée par le cours du pétrole en janvier. Cette tendance fut de courte durée. La hausse affichée en mars 2019 a été tellement importante qu'elle a neutralisé tous les gains de prélèvement des mois passés.

Au plan national, les effets néfastes de la situation sécuritaire ne cessent de se propager. Ainsi les régions du centre et celles du sud qui, jusque-là échappaient à l'emprise de l'insécurité, sont de nos jours dans le rayon sécuritaire..

Depuis les événements politico-sécuritaires survenus au Mali en 2012, les trois régions du septentrion ont totalement cessé de contribuer aux recettes douanières. Pour des raisons sécuritaires, l'administration des douanes n'est plus opérationnelle dans ces régions.

Jusqu'à une date récente, la douane est parvenue temps bien que mal à minimiser les infiltrations frauduleuses à partir de ces régions qui échappent en grande partie à son contrôle.

Depuis le début de l'année 2018, le phénomène a pris de l'ampleur de sorte que malgré la résistance de la douane parfois au péril de la vie des douaniers, les infiltrations à partir des régions non contrôlées envahissent le centre et le sud.

En 2019, la Direction Générale de la Douane s'est fixée comme challenge, la réduction substantielle de cette infiltration frauduleuse du Nord vers les régions du sud et du centre. Des mesures appropriées furent prises dans ce sens.

C'est dans ces conditions conjoncturelles difficiles que l'exécution du service a été assurée par l'administration des douanes pendant cette première moitié de l'année 2019.

II. Prévisions des recettes douanières : (Cf. tableau ci-dessous)

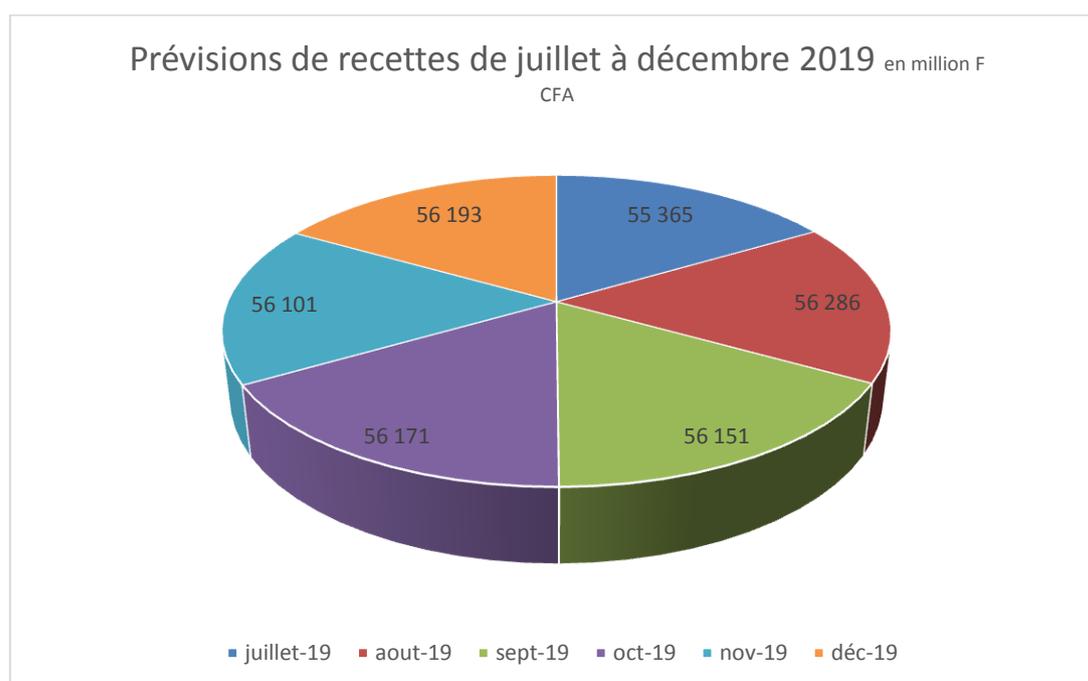
Tableau :1

REALISATION DE RECETTES AU 30 JUIN ET PERSPECTIVES AU 31 DECEMBRE 2019			
en millions de F CFA			
	Réalisations	Perspectives	
Droits et taxes	Janv-juin	juil-déc	Prev annuelles
T.V.A	162 700	188 530	351 230
T/Carburants	28 106	32 569	60 675
T/Tabacs	9 944	11 523	21 468
T/Colas	32	38	70
T/Sel	0	0	0
T/Boissons	587	681	1 268
T/Balles	0	0	0
TDP	0	0	0
D.D	74 799	86 674	161 473
RS	9 775	11 327	21 102
Intérêt de Crédit	261	303	564
Autres recettes en douane	258	299	558
T.C.I.	49	57	106
Plombs et imprimés	3	4	7
Amendes et confiscations	942	1 091	2 033
Ventes en Douane	9	11	20
T/Autres Produits	0	0	1
Magasinages et Dépôts	10	11	21
Recettes/Ex. Ant.	188	218	405
TOTAL RECETTES	287 666	333 335	621 000

Les prévisions de recettes de la Direction Générale des Douanes, au titre de l'année 2019 initialement fixées à 689,1 milliards F CFA, ont été ramenées à 621 milliards F CFA dans la Loi de Finances Rectificative 2019 en préparation.

Sur ces prévisions, 287,666 milliards F CFA ont été réalisés à la date du 30 juin 2019 et 333,335 milliards F CFA restent à réaliser au cours du second semestre de 2019.

Graphique :



III Réalisations : (voir tableau ci-dessus pour détail)

III.1 Analyse globale :

A la date du 30 juin, il a été réalisé par la Direction Générale des Douanes, la somme de 287 665 millions F CFA. Certes, ce montant reste inférieur aux attentes de la douane, mais reste largement supérieur aux 237 180 millions F CFA du second trimestre 2018 et aux 261 944 millions F CFA du 1^{er} semestre 2018.

Tableau :

EVOLUTION DES RECOUVREMENTS PAR GROUPE DE PRODUITS ET PERSPECTIVES AU 31 DECEMBRE 2019										
(En millions F CFA)										
STRUCTURES	Prév 2019	Réalisat	Ecarts/prév	project	PERSPECTIVES DE RECOUVREMENTS					
	corrigées	au 30 juin		juil-déc	juillet-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
BPP	185 000	90 188	94 812	96 900	16 150	16 150	16 150	16 150	16 150	16 150
PNP	436 000	197 477	238 523	239 367	39 215	40 136	40 001	40 021	39 951	40 043
TOTAL	621 000	287 665	333 335	336 267	55 365	56 286	56 151	56 171	56 101	56 193

III.2 Produits pétroliers :

A la date du 30 juin 2019, il a été réalisé sur les produits pétroliers la somme de 90 188 millions F CFA. Il se dégage un gap nominal sur les prévisions initiales de 15 852 millions F CFA,. Ce gap est l'émanation de la combinaison de deux facteurs :

- ✓ Les volumes TTC mis à la consommation ont certes augmenté par rapport à 2018, mais restent inférieurs au niveau prévisionnel de 84 millions de litres mensuels, soit 459,6 millions de litres au 1^{er} semestre 2019, contre 398,1 millions de litres au 1^{er} semestre 2018 et 390,2 millions de litres au 2^{ème} semestre 2018. Aussi, les volumes mis à la consommation TTC au 1^{er} semestre 2019 ont augmenté de 15,5% par rapport au 1^{er} semestre 2018 et de 17,8% comparées au 2^{ème} semestre 2018.
- ✓ Les prélèvements fiscaux sur les produits pétroliers ont fortement chuté depuis février 2019. Ainsi, les écarts par rapport au niveau prévisionnel qui étaient de +1,16 F CFA/L et +4,54 F CFA/L pour le super carburant, respectivement en janvier et février 2019, tombent à -98,16 F CFA/L en juin. Pour le gasoil, les prélèvements sont passés de -18,48F CFA/L en janvier à -15,74 F CFA/L en février et à -85,93F CFA/L en juin 2019.

Ces différents gap (volumes et prélèvements) observés impacteront négativement les recettes pétrolières.

III.3 Produits non pétroliers :

A la date du 30 juin 2019, il a été réalisé sur les produits non pétroliers, la somme de 197,477 millions F CFA,

Là aussi, le niveau reste en deçà des attentes malgré le progrès réalisé en matière d'amélioration de la prise en charge des marchandises dans les structures douanières. Ainsi, la moyenne mensuelle des prélèvements en 2018 est de 30 062 millions F CFA, contre 32 685 millions F CFA au 1^{er} semestre 2019.

Cette tendance haussière des recettes sur les produits non pétroliers résulte de la politique d'amélioration de la prise en charge des marchandises dans les structures douanières en cours et d'autres mesures initiées par l'administration des douanes.

IV. Perspectives de recouvrement au 31 décembre 2019 : (cf. tableau ci-dessus)

Les objectifs de recettes de la Direction Générale des Douanes ont été revus à la baisse à 621 milliards F CFA (contre 689,1 milliards initial) dans le cadre de la Loi de Finance Rectificative 2019 en préparation.

Afin d'atteindre les objectifs ainsi corrigés, la Direction Générale des Douanes a mis à jour son plan d'actions opérationnel en arrêtant des mesures allant dans ce sens.

V- Mesures pour atteindre les objectifs de recettes :

Comme mesures on peut citer entre autres :

1. Contrôle hiérarchique : Le renforcement du contrôle interne dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge des marchandises permettra aussi d'améliorer les recouvrements au niveau des bureaux de dédouanement. Il s'agit de l'apurement systématique des T1 et des manifestes.
2. Transmettre en temps réel les données d'expédition des cargaisons à partir des représentations de Dakar et d'Abidjan.
3. Renforcer le suivi de la prise en charge des marchandises aux frontières :
 - exploitation des données transmises par les représentations à Abidjan et à Dakar) ;
 - remise documentaire douanes – douanes.
4. Renforcer le suivi du transit des marchandises.
5. Suivre rigoureusement la validation des T1 et l'apurement des manifestes.
6. Renforcer le scanning des marchandises et l'exploitation des résultats des scanners.
7. Renforcer la maîtrise de la base taxable.
8. Renforcer le contrôle des certificats d'origine (CO).
9. Procéder au recouvrement des impayés sur antérieur.
10. Renforcer le contrôle de la gestion des entrepôts
11. Renforcer le contrôle de la destination privilégiée des marchandises exonérées.
12. Poursuivre le déploiement des bases de lutte contre la fraude.
13. Renforcer les moyens d'intervention des Brigades Mobiles d'Intervention (BMI) dans le cadre de la lutte contre la fraude et la criminalité organisée.

Pour la mise en œuvre diligente et efficiente de certaines de ces mesures, la Direction Générale des Douanes sait compter sur l'accompagnement du cabinet, de la Direction Générale du Budget, de la Direction Nationale du Trésor et de la comptabilité Publique et d'autres structures administratives pour le financement des opérations de terrain.

Bamako, le 23 juillet 2019